



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 15 JANVIER 2019

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

Jordi PLEINDOUX (RC MASSY ESSONNE)

RC Massy Essonne / US Bressane Pays de l'Ain du vendredi 11 janvier 2019 (J17 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre RC Massy Essonne / US Bressane Pays de l'Ain, M. Jordi PLEINDOUX a été définitivement exclu par l'arbitre à la 78^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Jordi PLEINDOUX est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 23 janvier 2019.

M. Jordi PLEINDOUX est suspendu dans l'attente de cette audience.

Bakary MEITE (US CARCASSONNAISE)

AS Béziers Hérault / US Carcassonnaise du dimanche 13 janvier 2019 (J17 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre AS Béziers Hérault / US Carcassonnaise, M. Bakary MEITE a été définitivement exclu par l'arbitre à la 40^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Bakary MEITE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 23 janvier 2019.

M. Bakary MEITE est suspendu dans l'attente de cette audience.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Otari GIORGADZE (CA BRIVE CORREZE LIMOUSIN)

CA Brive Corrèze Limousin / Biarritz Olympique Pays Basque du jeudi 10 janvier 2019 (J17 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre CA Brive Corrèze Limousin / Biarritz Olympique Pays Basque, M. Otari GIORGADZE a été définitivement exclu par l'arbitre à la 15^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Otari GIORGADZE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 23 janvier 2019.

M. Otari GIORGADZE est suspendu dans l'attente de cette audience.

Adrien BUONONATO (OYONNAX RUGBY)

Oyonnax Rugby / Colomiers Rugby du vendredi 11 janvier 2019 (J17 PRO D2)

Rapport des officiels de match

A l'issue de la rencontre Oyonnax Rugby / Colomiers Rugby, les arbitres n°4 et n°5, ainsi que le représentant fédéral désigné sur la rencontre, ont signalé, dans leurs rapports, le comportement de M. Adrien BUONONATO, entraîneur d'Oyonnax Rugby.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Adrien BUONONATO et le club d'Oyonnax Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 23 janvier 2019.

M. Adrien BUONONATO n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

../..